

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00189
Numéro SIREN : 840 220 024
Nom ou dénomination : 2AGS

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001529

Certifié conforme
 DCEFR N° 2033-A-SD2021

Formulaire obligatoire annexé à l'annexe 1
 A partir du 01/01/2015 relatif aux impôts

① **BILAN SIMPLIFIE**

Designation de l'entreprise		SASU 2 AGS		1 IMPASSE VERDIER		Neant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		09400 TARASCON SUR ARIEGE					
SIRET		8 4 0 2 2 0 0 2 4 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		19	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122020		31122019	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	462	030	285	177	408
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	462	048	285	177	408
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Marchandises *	064		066			
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	072	4 380	074		4 380	2 940
		080		082			
	Valeurs mobilières de placement	084	50 081	086		50 081	27 655
	Disponibilités	092		094			
	Charges constatées d'avance *	096		098			
	Total II	096	54 461	098		54 461	30 595
Total général (I + II)	110	54 924	112	285	54 638	31 003	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	100		
	Réserves réglementées *	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	131	132	18 614		
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	25 765	28 714	
	Provisions réglementées	140		140			
Total I	142		142	45 479	29 714		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	920	800	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N:	169	169	172	6 537	489	
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	9 159	1 289		
Total général (I + II + III)	180		180	54 638	31 003		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SP-002

Formulaire obligatoire (article 304 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SASU2 AGS		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				31122020	31122019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue	biens	215		214	
		services *	217		218	33 460 / 30 500
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 462 / 30 500
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
		Variation de stock (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	2 323 / 1 709	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	20	244	40 / 23	
Rémunérations du personnel *				250	3 562	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	1 540	
Dotations aux amortissements *				254	231 / 54	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour impositions immobilières à l'étranger : 259 } { dont cotisations versées aux organismes sociaux et professionnels : 260 }		262			
Total des charges d'exploitation (II)				264	7 698 / 1 786	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 765 / 28 714	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 111 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I - III - IV) - Charges (II + V - VI + VII)				310	25 765 / 28 714	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	25 765 / 314	
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		330		
	Part de loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'option			249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Faiblesse fiscale afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises innovantes (art 44 septies)	986		989	138 / 25 765
Entreprises innovantes (art 44 septies) - Zone de revitalisation						
Entreprises innovantes (art 44 septies) - Zones urbaines dynamiques (ZUD)		981		991	992 / 25 765	
Entreprises innovantes (art 44 septies) - Zones de développement prioritaire		345		344	993	
Zone franche urbaine		987		127		
Dont divers *		Déduction des reports en arrière de déficits	346		655	641 / 350
		Déduction exceptionnelle (art 59 octies A)	643		645	
		Déduction exceptionnelle (art 59 octies B)	648		649	647
		Déduction exceptionnelle (art 59 octies C)				990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises IS seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372	

* Des exploitations concernant cette rubrique sont connues dans la notice 2033-NOT

SARL F.A.C.E

SASU 2 A G S

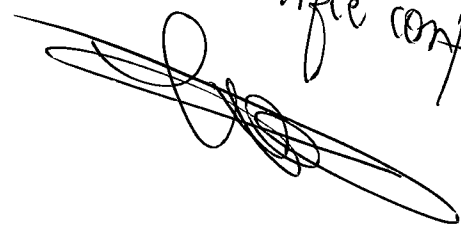
Page :

24

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

Certifié conforme



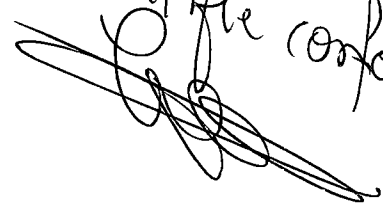
SARL F.A.C.E

SASU 2 A G S

Page : 25

2033B - Divers à déduire au 31/12/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

Certifié conforme


Certifié conforme
 DGFiP N° 2033-62021

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-62021

Néant

Formulaire obligatoire (article 300 B septies
 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2 AGS**

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	462	472		474		476	462		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	462	492		494		496	462		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	54	562	231	564		566	285		
TOTAL		570	54	572	231	574		576	285		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,5 % pour les entreprises à l'IR ; (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations : cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immatriculation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,50 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 206C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SARL F.A.C.E

SASU 2 A G S

Page :

27

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2020

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,50%	long terme 0%
Totalisation								

Certifié conforme

Certifié conforme
DGFP N° 2033-D 2021

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 209C Sepnas)
A la du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SASU 2 A G S

Neant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant **					380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374 6 692		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 289		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

1 : Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SARL F.A.C.E

SASU 2 A G S

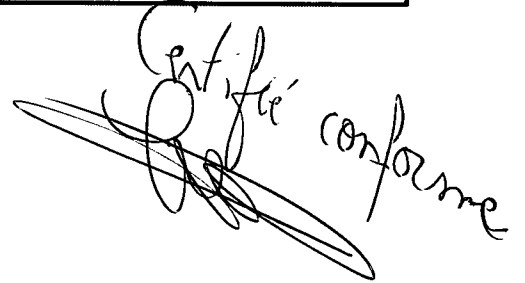
Page :

29

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2020

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Certifié conforme



RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 Juin 2021
POUR L'EXERCICE du 1^{er} JANV 2020 au 31 DEC 2020

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi.

Je vous précise que les comptes de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les méthodes préconisées par le Plan Comptable Général et le Code de Commerce.

1) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE du 1^{er} Janv 2020 au 31 dec 2020

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 33 460 €.

Nos charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Achats de matières premières	0 €
- Variation de stock	
- Autres charges externes	2323 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	40 €
- Rémunérations du personnel	3562 €
- Charges sociales	1540 €
- Dotations aux amortissements et provisions	231 €
- Autres charges	0 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 698 €
- Résultat d'exploitation	25 765 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	25 765 €
- Impôts sur les bénéfices	0 €
BENEFICE DE L'EXERCICE	25 765 €

3) EVENEMENTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement particulier n'est survenu entre la date de clôture et la date du rapport.

5) AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice du 1^{er} Janv 2020 au 31 décembre 2020 se solde par un résultat bénéficiaire de **25764,84 €** que je vous propose d'affecter comme suit :

Dividendes : 15 000,00 €
Autres réserves : 10 764,84 €

6) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 et suivants du Code de Commerce relatifs aux conventions dans lesquelles un Président ou un actionnaire de la société est intéressé.

Nous vous signalons qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue durant l'exercice.

Ceci est mon rapport de gestion pour l'exercice du 1^{er} Janv 2020 au 31 décembre 2020 et je vous demande de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion, pour cet exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

Hélène GUTIERREZ



**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024**

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 4 JUIN 2021**

L'an deux mille VINGT ET UN, le DIX HUIT JUIN à onze heures,

Mme GUTIERREZ Hélène, associée unique et Président de de société 2AGS, société par action simplifiée au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Foix sous le numéro 840 220 024 et dont le siège social est situé 1 Impasse Verdier , 09400 Tarascon sur Ariège ,

après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,

a pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- l'affectation du résultat.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et se soldant par un bénéfice de **25764,84 €**.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et s'élevant à **25764,84 €** comme suit :

Dividendes : **15 000,00 €**
Autres réserves : **10 764,84 €**

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
1 ^{er} Juin 2018 au 31 dec 2019	10 000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération brute perçue par le président, soit 3562.28 € pour la période du 01/09/2020 au 31/12/2020 , ainsi que le remboursement de ses frais de déplacements d'un montant de 537.26 € .

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

GUTIERREZ Hélène 

**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024**

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et s'élevant à 25764,84 € comme suit :

Dividendes : 15 000,00 €
Autres réserves : 10 764,84 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
1 ^{er} Juin 2018 au 31 dec 2019	10 000 €

GUTIERREZ Hélène

